



Faux de prenom pour achat de caveau

Par **tatinclaux**, le **02/07/2010** à **10:50**

Bonjour, rnj'ai acheté un caveau au maire de la commune de st benin (nord) en date du +ou- 21/11/1988 après le décès de mon père qui était décédé en date du 07/11/88 donc enterrer dans la terre provisoirement (après décès de mon frère en date du 13/04/87) à vierzon; étant à l'époque sans permis et commerçante j'ai donné pouvoir à mon frère de procéder à l'abandon du caveau étant sur place. De ce décès ma belle sœur sait. Permis par un chèque signé de mon père (qui était prévu en cas d'hospitalisation pyjama ou autre) de vider son compte entre 21 et 23000 franc à l'époque et de plus j'ai appris maintenant après décès de son père en date du 24/02/2010 qu'elle avait eu le culot de le mettre dans mon caveau prévu pour mes descendants (mais j'ai appris que mon frère était décédé la veille de son enterrement en date du 02/12/2008 et qu'il s'était marié en juillet 2008 pour être sûr que sa concubine puisse garder la maison qu'ils finissaient de payer) de plus elle sait toujours refuser de me donner tous documents venant de mon père et qui me seraient utiles pour les concessions de mon frère et de ma mère décédée en 1972 et de sa propre fille de 4 ans décédée dans un accident de voiture que mon frère conduisait en 1984 et qui depuis plusieurs années est restée de sa part à l'abandon alors qu'à l'époque du décès de mon père je leur avais demandé de les faire transférer dans le caveau que je venais d'acquiescer tout les documents de la mairie sauf peu être le reçu de paiement sont au nom de didier qui était mon dernier frère que puis je faire pour faire valoir mes droits sur ce caveau que j'ai payé et dont je ne peux plus avoir jouissance même en cas de décès de ma propre personne,,,,, merci de me répondre svp cordialement